



ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

EHPAD RÉSIDENCE JOSEPH PETIT

– Livret d'Accueil –

7 place Adéodat Gilson – 80 130 Friville-Escarbotin
Tél : 03.22.60.35.00 – Fax : 03.22.26.50.15
residence.joseph.petit@wanadoo.fr
www.residence-joseph-petit.com

Sommaire

I.	Présentation de l'établissement	1
II.	Les lieux de vie.....	2
❖	L'espace privé.....	2
❖	Les espaces communs.....	3
III.	Les services	3
❖	La restauration.....	4
❖	Le service hôtelier.....	5
❖	Le linge et les produits de toilette.....	5
❖	La prise en charge médicalisée	5
❖	La vie Sociale et les animations	6
IV.	Les équipes	7
V.	Les services complémentaires	9
❖	Le courrier	9
❖	La coiffure et la pédicure	9
❖	La pratique du culte.....	9
VI.	La sécurité	10
VII.	La garantie des droits et libertés des résidents.....	10
VIII.	Promotion de la Bienveillance et prévention de la maltraitance	11
IX.	L'admission.....	11
X.	La tarification	12
XI.	Les instances.....	12
❖	Le Conseil d'Administration.....	12
❖	Le Conseil de la Vie Sociale	12
	Informations complémentaires	13

Madame, Monsieur,

Bienvenue à l'EHPAD Résidence Joseph Petit.

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de certaines informations utiles concernant l'établissement.

Soucieux de la qualité, l'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour répondre au mieux à vos besoins et à vos attentes.

Nous sommes également à votre disposition pour recevoir toutes les observations et toutes suggestions visant à améliorer autant que possible, vos conditions de vie.

Le directeur

Jean-Marc SAUSSOL

I. Présentation de l'établissement

L'EHPAD Résidence Joseph Petit, association selon la loi 1901, accueille des personnes âgées de plus de 60 ans (sauf dérogation) dont le maintien au domicile n'est plus possible en raison de leur perte d'autonomie.

Située sur la côte picarde, au cœur de Friville-Escarbotin, la Résidence Joseph Petit est un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), installé dans un parc de plusieurs hectares dont une grande partie est aménagée en pelouses et en massifs de fleurs.

Au sein d'un Château, il offre un cadre de vie privilégié à ses résidents, alliant confort hôtelier, convivialité et soins de qualité.

L'établissement dispose de 85 places d'Hébergement Permanent réparties au sein de trois unités :

- L'Aile du Château : composée de 54 chambres, dont 14 doubles, réparties sur deux niveaux.
- La Renaissance : composée de 18 chambres, dont 2 doubles, réparties sur deux niveaux.
- Le Colombier : composé de 13 chambres individuelles.

Une place d'Hébergement Temporaire, ainsi qu'un Accueil de Jour de 6 places sont également proposés.



II. Les lieux de vie

❖ L'espace privé

L'établissement met à disposition des chambres meublées individuelles ou à deux lits en fonction des disponibilités, comprenant :

- Un mobilier adapté (lit médicalisé).
- Une salle d'eau avec un lavabo et un cabinet de toilette. Certaines chambres sont équipées d'une douche.
- Un mobilier de base (table de chevet, commode, armoire, table d'appoint et chaise).
- Une ligne téléphonique pouvant être activée à la charge du résident.
- Une prise TV (le résident peut apporter sa propre télévision).



Toutes les charges et les maintenances liées au logement sont prises en charge par l'établissement.

Le résident peut personnaliser son logement comme il le souhaite.

Une clé de chambre est proposée au résident lors de son entrée.

Un état des lieux contradictoire est réalisé à l'entrée et à l'issue du séjour.

❖ Les espaces communs

Pour le confort et le bien-être des résidents, l'établissement met à leur disposition des espaces communs, notamment des espaces de vie permettant de se reposer ou de recevoir leurs proches dans l'intimité.

Un kiosque et de nombreux bancs sont disposés tout le long d'un chemin aménagé dans le parc. Les résidents ont également accès à un parcours de santé et une terrasse.

Un CyberPapy, permettant l'accès à l'outil informatique pour les résidents, notamment pour les appels vidéos Skype®, est accessible dans la salle d'animation du Château, ainsi que l'accès au Wifi de l'établissement dans les espaces communs.

Deux salles de douches communes sont mises à disposition des résidents. Les plus autonomes ont la possibilité de prendre leur douche seuls, les résidents plus dépendants, avec l'aide d'une aide-soignante.



III. Les services

❖ La restauration

Quatre repas sont servis chaque jour (petit-déjeuner, déjeuner, goûter et dîner). Chaque unité dispose d'une salle de restaurant, dont la plus grande se situe au Château, dans lesquelles l'ensemble des repas sont servis.



À titre exceptionnel, en fonction de l'état de santé du résident et sur avis médical, les repas peuvent être servis en chambre.

L'ensemble des repas est préparé sur place, en liaison chaude, par deux cuisiniers, dans le respect des règles d'hygiène imposées par le PMS¹ et l'HACCP².

Les menus sont élaborés en fonction des saisons lors de la Commission Menu et validés par les médecins coordonnateurs. Les goûts et aversions sont recueillis et respectés, ainsi que les régimes alimentaires mis en place sur prescription médicale.

Les résidents ont la possibilité d'inviter des proches pour le déjeuner en veillant à effectuer une réservation 72h à l'avance. Les tarifs sont affichés dans l'établissement et renseignés dans le contrat de séjour.



¹Plan de Maîtrise Sanitaire : Ensemble de mesures préventives et d'autocontrôle ayant pour but de maintenir l'hygiène alimentaire.

² Système d'Analyse des dangers et maîtrise des points critiques selon la réglementation européenne.

❖ Le service hôtelier

L'entretien de la chambre et des sanitaires est réalisé quotidiennement par le service hôtelier formé au bionettoyage¹.

Un entretien de fond des chambres est réalisé de façon hebdomadaire.

❖ Le linge et les produits de toilette

Le linge de maison (draps, serviettes, gants) est fourni par l'établissement. L'entretien (linge de maison et linge personnel) est compris dans le prix de journée et est assuré par un prestataire extérieur, utilisant un système de marquage (identification du résident et du type de linge). La distribution du linge personnel est réalisée 2 fois par semaine. Un trousseau minimum de vêtements est demandé à chaque résident lors de l'admission afin de pallier aux délais d'attente liés à la vie en collectivité.

Les produits d'hygiène (savon, shampoing, rasoirs...) sont à la charge des résidents ou de leurs familles qui devront en assurer la fourniture régulière tout au long du séjour.

Les produits d'incontinence sont fournis et pris en charge par l'établissement.

❖ La prise en charge médicalisée

La Résidence Joseph Petit est une structure de soins bénéficiant d'une surveillance médicale continue grâce à la présence de soignants 24h/24.

L'équipe médicale et paramédicale contribue au bien-être des résidents en les aidants à retrouver ou maintenir leur autonomie, notamment avec une aide à l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne.

L'ensemble des soins médicaux et infirmiers sont assurés et pris en charge par l'établissement.

¹ Technique de nettoyage spécifique aux établissements médico-sociaux et hospitaliers.

❖ La vie Sociale et les animations

Dans le cadre du Projet de Vie Individualisé de chaque résident, diverses animations sont proposées, individuelles, en groupes ou collectives. Chacun est libre d'y participer selon ses goûts et ses envies.

Un programme détaillant les animations de la semaine est affiché dans chaque unité. Les activités sont variées :

- Ateliers : manuels (création, cuisine), musicaux (chorale), jeux (loto, jeux de sociétés), stimulation cognitive, motricité, groupes de parole...
- Manifestations : journées à thèmes en fonction des saisons et des événements calendaires, comprenant des animations et des repas thématiques.
- Sorties et échanges : promenades en mer, découverte de la Baie de Somme, promenades en petit-train, rencontres inter-EHPAD...
- Spectacles : concerts, pièces de théâtre, spectacles de magie...

L'EHPAD dispose d'un véhicule adapté pour les personnes à mobilité réduite, utilisé dans le cadre de sorties organisées.

Des bénévoles et des associations interviennent au sein de la structure pour certaines animations (chorale, ateliers sportifs...).

Chaque dernier mercredi du mois sont célébrés les anniversaires.

Toutes les animations proposées sont comprises dans le coût de l'hébergement.



IV. Les équipes

❖ L'équipe soignante

Le Médecin Coordonnateur	Ils assurent la prise en charge au sein de l'institution et coordonnent les soins en lien avec les médecins libéraux et l'équipe soignante.
Le Cadre de Santé	Il encadre le personnel paramédical (Infirmières et Aides-Soignantes) et coordonne les soins en collaboration avec les médecins coordonnateurs.
Les personnels infirmiers	Ils appliquent les prescriptions médicales et mènent des actions de prévention et d'éducation auprès des résidents. Ils assurent la continuité des soins (distribution et administration des médicaments) et réalisent les soins médicaux (pansements, prise de sang...).
Les personnels aides-soignants	Encadrés par la Coordinatrice de Soins, et en collaboration avec les personnels infirmiers, ils assurent les soins d'hygiène, de confort et l'aide au repas.
Le psychologue	Il participe à l'élaboration du Projet de Vie Individuel de chaque résident, réalise des entretiens individuels et le suivi des personnes accueillies.

❖ L'équipe d'animation

Les personnels d'animation	Avec le Coordinateur d'Animation, ils assurent l'organisation et le bon déroulement des animations (ateliers, sorties...), et établissent un lien entre les résidents et leurs proches (appels vidéos Skype®, rendez-vous téléphoniques...).
---------------------------------------	--

❖ L'équipe hôtelière

Les personnels hôteliers	Coordonnés par la Référente Hôtelière, ils veillent à l'entretien et à l'hygiène des locaux privés et communs, assurent la distribution du linge et le service des repas
Les personnels de cuisine	Ils élaborent les menus et assurent la préparation des repas servis quotidiennement.

❖ L'équipe administrative

Le Directeur	Il assure la coordination et l'organisation générale des services.
Les personnels administratifs	Ils assurent l'accueil physique et téléphonique, la gestion des documents administratifs de la résidence et des personnes accueillies, ainsi que les demandes d'hébergement.

❖ L'équipe technique

Les personnels de maintenance	Coordonnés par le Responsable Technique, ils assurent les travaux de maintenance et de sécurité dans l'ensemble de l'établissement.
-------------------------------	---

❖ Les intervenants libéraux

Les intervenants libéraux	Les résidents ont libre choix des intervenants libéraux (médecin, kinésithérapeute, dentiste, pédicure...).
---------------------------	---

V. Les services complémentaires

❖ Le courrier

Une distribution du courrier est réalisée chaque matin par le service d'animation, du lundi au vendredi.

Les résidents ont la possibilité de déposer leur courrier dans une boîte aux lettres prévue à cet effet, située au sein du Château, ou de le remettre au service d'animation.

Les résidents ont la possibilité d'obtenir de l'aide pour la rédaction de leur courrier.

❖ La coiffure et la pédicure

Un salon de coiffure est aménagé au sein du Château. Une coiffeuse professionnelle extérieure intervient chaque vendredi après-midi dans l'établissement. Cependant, il est possible de faire intervenir une coiffeuse personnelle.

Un pédicure-podologue libéral intervient également au sein de l'établissement une fois par mois.

Ces prestations ne sont pas comprises dans le coût de l'hébergement. Les tarifs sont affichés dans l'établissement et renseignés dans le contrat de séjour.

❖ La pratique du culte

Chaque résident est libre d'exercer le culte de son choix.

Une messe religieuse est célébrée 1 fois par mois.

Les résidents ont la possibilité de demander une visite du représentant du culte de leur choix.

VI. La sécurité

Les consignes d'incendie et d'évacuation sont affichées dans tous les lieux communs et privés. Le personnel est régulièrement formé à la sécurité incendie.

La responsabilité des biens et valeurs personnelles est détaillée dans le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement.

Afin de veiller à la sécurité des résidents, l'établissement bénéficie de la présence 24h/24 et 7j/7 d'un binôme Infirmier et Aide-Soignant. Chaque résident dispose d'un appel malade sous forme de médaillon, qu'il peut activer en cas d'urgence.

L'accès à l'établissement pour les visiteurs est sécurisé, limitant ainsi le risque de fugues des résidents désorientés.

VII. La garantie des droits et libertés des résidents

Les chartes de droits et libertés des résidents sont affichées dans l'établissement, fournies à l'admission et annexées à ce présent livret. Le consentement des résidents est à chaque fois recherché.

L'établissement propose un accompagnement individualisé et adapté aux besoins des résidents au travers de l'élaboration de leur Projet Personnalisé et de leur Projet de Soins Individuel.

Toute personne entrant à la Résidence Joseph Petit, peut nommer une personne de confiance.

Les directives anticipées, précisant les souhaits de fin de vie du résident, peuvent être recueillies au cours du séjour.

VIII. Promotion de la Bienveillance et prévention de la maltraitance

L'établissement est engagé dans une démarche de bienveillance. Cette thématique est régulièrement inscrite au plan de formation.

Le recours aux personnes qualifiées est expliqué dans le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour. La liste des personnes qualifiées est affichée dans l'établissement et annexée à ce présent livret.

Les situations de maltraitance doivent être signalées auprès de la direction de l'établissement. Un numéro national, le **3133**, dédié à la prise en charge des cas de maltraitance, ainsi que les coordonnées des autorités administratives sont à votre disposition :

ARS Hauts-de-France
Point focal Régional
556 Avenue Willy Brandt, 59777 Euralille
03.62.72.77.77
ars-hdf-signal@ars.sante.fr

Conseil Départemental de la Somme
43, rue de la République 80026 Amiens
03 22 71 80 80
signalementpaph@somme.fr

IX. L'admission

La demande d'admission doit être adressée au service administratif de l'établissement. Elle sera examinée lors d'une Commission d'Admission par le médecin coordonnateur, le cadre de santé, le psychologue et le service administratif.

L'admission est ensuite prononcée par le directeur.

Il est possible de retirer un dossier de demande d'hébergement auprès du secrétariat de l'établissement, l'imprimer depuis internet (*Cerfa n°14732*01*) ou l'envoyer depuis le site ViaTrajectoire. Tout dossier incomplet ne pourra être présenté en Commission d'Admission. Pour être examiné, la demande d'hébergement doit comprendre un dossier Administratif complété par l'intéressé ou sa famille, ainsi qu'un dossier Médical datant de moins de trois mois, renseigné par le médecin traitant, ou le médecin prenant en charge le demandeur en cas d'hospitalisation.

X. La tarification

L'établissement est habilité à l'Aide-Sociale.

Les tarifs d'hébergement, affichés dans l'établissement, sont fixés par le Conseil Départemental et révisés annuellement.

La révision des tarifs fait l'objet d'un avenant dans le Contrat de Séjour, auquel ils sont annexés.

XI. Les instances

❖ Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est une instance décisionnelle, qui définit la politique générale de l'établissement et délibère sur différents points. Il est présidé par Monsieur Patrick DAVERGNE et se réunit au moins 1 fois par an.

❖ Le Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale est une instance consultative, composée des représentants des résidents, des familles, du personnel et de l'organisme gestionnaire.

Cette instance est chargée de représenter la parole des usagers de l'établissement, de donner son avis et de faire des propositions sur toutes les questions relatives à la vie de l'établissement.

Les membres sont élus pour une durée de 3 ans. La composition du Conseil de la Vie Sociale est affichée dans l'établissement. Cette instance se réunit au moins 3 fois par an.



Informations complémentaires

L'équipe se tient à votre disposition.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter au
03.22.60.35.00

Permanence de l'accueil :

De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Du lundi au vendredi



*EHPAD Résidence Joseph Petit
7 place Adéodat Gilson
80 130 Friville-Escarbotin*

